



FONDS DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE DU MALI S.A.

**RAPPORT D'ACTIVITES
DU FGHM.SA
30 JUIN 2023**

SOMMAIRE

I. NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT	3
II. PRESENTATION DU FGHM.SA.....	4
III. ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE	5
A- ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'EXERCICE	5
A-1. ACTIVITES COMMERCIALES.....	5
A-2. ACTIVITES DE PRODUCTION	6
B. SITUATION FINANCIERE	7
B-1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT.....	7
B-2. ANALYSE DU BILAN	8
B-3. ANALYSE DU HORS BILAN	11
B-4. RATIOS PRUDENTIELS.....	12
ANNEXES	
COMPTE DE RESULTAT AU 30-06-2023	13
BILAN AU 30-06-2023.....	14
HORS BILAN AU 30-06-2023.....	15

I. NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'économie mondiale demeure marquée par les répercussions de la guerre en Ukraine, la persistance de l'inflation à des niveaux élevés, le durcissement des politiques monétaires et les perturbations du secteur financier. Les perspectives économiques restent entourées de fortes incertitudes.

Au niveau des pays membres de l'UEMOA, les indicateurs de la conjoncture disponibles, à fin mars 2023, font ressortir que l'activité économique a été soutenue par le raffermissement de la demande intérieure, dans un contexte de réalisation de plusieurs projets d'envergure, notamment dans les secteurs pétrolier et gazier au Niger et au Sénégal.

La note 2023 sur la situation économique du Mali produite par la Banque Mondiale relève que l'économie malienne a montré des signes de résilience malgré les sanctions et les chocs climatiques, selon la Banque Mondiale. L'inflation annuelle moyenne a augmenté pour atteindre 9,7 % en 2022 (3,9 % en 2021), principalement sous l'effet de l'inflation alimentaire, qui s'est accélérée pour atteindre 13,9 % en raison de la crise sécuritaire qui a entraîné les déplacements des agriculteurs, des sanctions de la CEDEAO qui ont perturbé les réseaux commerciaux et des prix élevés des denrées alimentaires sur le marché mondial.

Le déficit budgétaire s'est stabilisé à un niveau élevé de 5 % du PIB en 2022. Après avoir diminué en raison des sanctions, les recettes fiscales se sont redressées au cours du 2nd semestre 2022 et ont augmenté de 1 % sur l'année malgré les allègements fiscaux sur le carburant. Dans le même temps, les dépenses liées aux salaires et à la sécurité ont augmenté, au détriment de l'investissement public. L'accès au financement extérieur étant limité, le déficit budgétaire a été principalement financé par des emprunts coûteux sur le marché régional (UMOA Titre).

Nonobstant ce contexte défavorable, le secteur bancaire, composé de 14 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire, demeure relativement solide, résilient et stable, avec un volume d'activités en progression constante au cours des dernières années. Le secteur demeure toutefois caractérisé par la faiblesse des ressources longues, nécessaires au financement des investissements, une forte concentration des crédits sur un petit nombre de clients.

Le FGHM.sa est le seul établissement financier à caractère bancaire, ayant pour mission fondamentale de favoriser l'accessibilité des populations au financement du logement, à travers la mise à la disposition des banques prêteuses et autres établissements de crédit, d'un mécanisme de couverture contre les risques liés à la défaillance de leurs clientèles.

Cette position de leader devrait être un atout majeur pour accompagner les banques dans leur politique de maîtrise des risques et d'amélioration de leur portefeuille de crédit et de diversification de leur clientèle.

II. PRESENTATION DU FGHM.SA

Le FGHM SA est un établissement financier supervisé par la Commission Bancaire de l'UMOA. Il est agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances du Mali par l'arrêté N° 2973 du 02 novembre 2000 et par la BCEAO sous le N° D 0098/K du 02 novembre 2000.

Le capital social s'établit à 3.036 millions FCFA au 31 décembre 2022 et est entièrement libéré. Il est subdivisé en 303.607 actions nominatives de 10.000 FCFA et détenu exclusivement par des actionnaires privés nationaux dont un Etablissement Parapublic (EPA), trois banques, quatre compagnies d'assurance et une microfinance.

Conçu comme un outil de la Stratégie Nationale du Logement, le FGHM-sa demeure un instrument privilégié par les pouvoirs publics afin de contribuer à la stabilité du système de financement de l'habitat et d'améliorer le portefeuille de créances hypothécaires au Mali.

La structure du FGHM.sa a beaucoup évolué à travers la diversification de ses produits notamment la garantie des prêts à la consommation et celle des logements sociaux.

Ainsi, nous pouvons noter les objectifs spécifiques tels que :

- Couvrir les banques et institutions de financement contre les risques de défaillance des emprunteurs ;
- Favoriser l'accessibilité des populations au financement du logement et aux produits connexes (équipement de maison) ;
- Favoriser le développement du crédit hypothécaire ;
- et contribuer à la structuration du marché financier.

✓ Organes sociaux

Le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) Administrateurs dont 2 indépendants. La présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Hamidou KONE depuis le 4 septembre 2019.

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein deux Comités spécialisés dans les domaines de l'audit et de la gestion des risques.

✓ Pouvoirs en matière de garanties de crédits

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus en matière d'engagement de la société. Il peut déléguer, conformément aux dispositions des Statuts, tout ou partie de ses pouvoirs au Directeur Général.

Toutefois, les demandes de garantie approuvées par le Conseil d'Administration ne peuvent excéder les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Ainsi, le Directeur Général est autorisé à approuver les demandes de garantie et de caution dans les limites prévues, le plafond pour une même signature ne peut excéder 200 millions FCFA.

✓ Evolution du personnel

Le FGHM-SA est dirigé par un Directeur Général ayant sous sa responsabilité les Directeurs d'opérations (Direction Administrative & Financière et Direction d'Exploitation) et les fonctions de contrôle (Responsable Audit Interne et Responsable Risques et Conformité) en staff.

Le personnel est géré par un Règlement intérieur, un Code de déontologie, le Code du travail et les dispositions de la Convention Collective des Banques, Assurances et Etablissements financiers du Mali.

L'effectif est de 11 employés au cours de la période, composé de 9 cadres et de 2 agents.

III. ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE

A- ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'EXERCICE

A-1. ACTIVITES COMMERCIALES

A.1.1 Développement de la garantie hypothécaire

Le développement de la garantie hypothécaire est un exercice quotidien sur tout l'exercice. C'est dans cette dynamique que le FGHM.sa a multiplié des approches directes et individuelles pour informer et sensibiliser sur les appuis du FGHM-sa en matière de garantie hypothécaire. Ce plaidoyer a visé l'ensemble des banques et établissements de crédit du Mali, les promoteurs immobiliers et autres acteurs.

Au cours de la période, une convention de garantie des prêts immobiliers a été signée concernant la cité des 143 logements de KABALA pour la garantie des logements du dit programme, par ailleurs une offre de garantie des prêts immobiliers a été adressée à PMU Mali pour la garantie des prêts au profit de son personnel.

Au cours de la période, une convention de garantie des prêts à la consommation a été signée avec la BMS.sa. Aussi, les échanges sont en cours entre le FGHM.sa et les banques Ecobank, UBA, BICIM et BCS, pour la garantie de leur portefeuille de prêt.

A.1.2 Optimisation de la garantie des prêts à la consommation

Les objectifs fixés sont le développement du portefeuille de prêt à la consommation, la maîtrise du coût d'intermédiation et optimisation du rendement du produit, la meilleure gestion des risques et l'amélioration de la qualité du portefeuille.

Actuellement, le portefeuille est diversifié avec la mise en œuvre des conventions de garanties de la BDM.sa, de Orabank, de Coris Bank et de la Banque Atlantique Mali.

Au cours de la période, une convention de garantie des prêts à la consommation avec la BMS.sa est signée, et les échanges sont en cours entre le FGHM.sa et les banques comme Ecobank, UBA, BCS et BICIM.

A.1.3 Dynamisation de la politique marketing et de commercialisation

Pour l'atteinte des objectifs tels que la croissance progressive des marges nettes, il a été préconisé la fluidité de l'information au sein de l'établissement et ainsi, redorée l'image du FGHM.sa en termes de notoriété, de professionnalisme dans son métier.

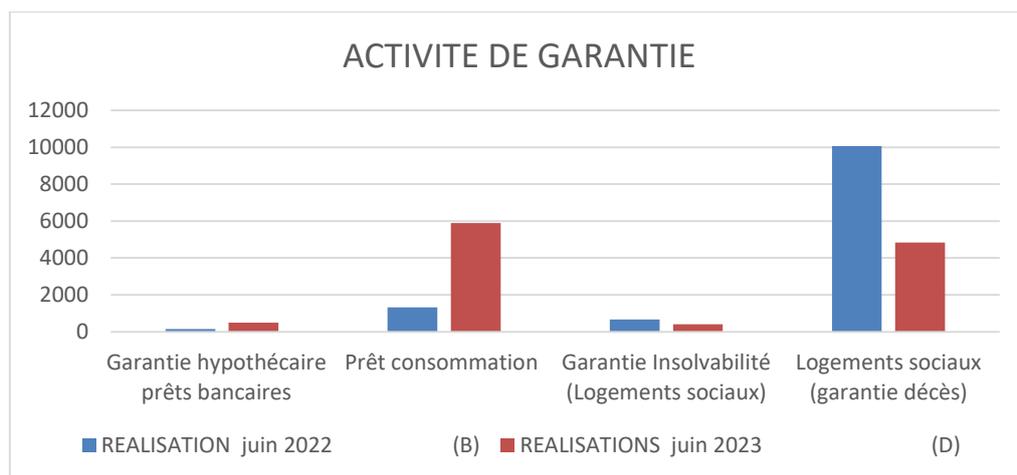
Les actions entreprises sont les suivantes :

- la conception et la mise en œuvre d'un Plan de communication vis-à-vis des institutions de crédits, des opérateurs dans l'immobilier et des particuliers. Pour cela nous avons élaboré un Plan de communication ;
- la multiplication des rencontres d'informations et d'échanges en ciblant des partenaires capables de promouvoir les produits du FGHM.sa ;
- et le maintien de contact permanent avec les banques et les promoteurs immobiliers.

A-2. ACTIVITES DE PRODUCTION

L'activité a essentiellement porté sur :

- 15 dossiers de garantie de prêts immobiliers financés par les banques pour 495 millions FCFA,
- 1.128 dossiers de garantie de prêts à la consommation pour 5,885 milliards FCFA,
- 149 dossiers concernant la cession directe des 1.200 logements sociaux de l'OMH. En termes d'engagement insolvabilité nous avons 408 millions FCFA,
- Et 41 dossiers de garantie relatif au reliquat des 3743 logements sociaux soit 748 millions FCFA et les 149 dossiers concernant la cession directe des 1.200 logements sociaux de l'OMH.



B. SITUATION FINANCIERE

Au 30 juin 2023, nous constatons un résultat bénéficiaire de 63 millions de FCFA, contre un résultat de 50 millions FCFA à la même période en 2022.

B-1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Les variations des postes du compte de résultat.

- **le produit net bancaire (636 millions FCFA)**, a enregistré une baisse de 27,0%, par rapport à celui de l'exercice 2022 (872 millions FCFA).

Cependant, en faisant un retraitement comptable des charges d'exploitation du programme immobilier SANYA, le PNB est de 372 millions FCFA contre 394 millions FCFA au 30/06/22 soit une baisse de 5,5%.

La variation résulte essentiellement :

- ✓ de la baisse des primes sur les prêts hypothécaires notamment la couverture insolvabilité de la cession directe des 1.200 logements sociaux (-92 millions FCFA) ;
 - ✓ de la vente des villas de la résidence SANYA, il faut noter que les produits sont relatifs à la comptabilisation du Chiffre d'affaires des ventes de la cité SANYA proportionnellement à l'avancement des travaux de construction (+381 millions FCFA) ;
 - ✓ de la hausse des commissions sur les engagements de garantie des prêts à la consommation (+18 millions FCFA) et des commissions de rétrocessions (+7 millions FCFA) suite à la mise en œuvre des conventions de la BDM et de la Banque Atlantique;
 - ✓ de la hausse des commissions sur les engagements de garantie des logements sociaux (+21 millions FCFA) suite à la comptabilisation de l'annuité des 1000 logements sociaux de Kambila;
 - ✓ et de la hausse des intérêts calculés sur les placements composés majoritairement de dépôts à terme (+18 millions FCFA).
- **les charges d'exploitation (516 millions FCFA)** ont enregistré une baisse de 25,6% par rapport à celles au 30 juin 2022 (soit 694 millions FCFA).

En faisant un retraitement comptable des charges d'exploitation du programme immobilier SANYA, les charges d'exploitation seraient de 251 millions FCFA contre 216 millions FCFA au 30/06/22 soit une hausse de 14,1%.

Les variations sont relatives :

- ✓ à l'évaluation des travaux des ventes de la cité SANYA (-187 millions FCFA) suivant la méthode du coût d'avancement des travaux en rapport avec la comptabilisation des contrats pluriannuels ;
- ✓ la hausse (+16 millions FCFA) des charges salariales relatives aux recrutements ;

- ✓ aux charges fiscales (-7 millions FCFA), suite à l'exonération de l'IRCD sur les intérêts sur les dépôts à terme de la BMS.
- **le résultat d'exploitation brut** de 97 millions FCFA, après déduction des dotations aux amortissements et aux provisions, enregistre une forte baisse de 44,4% par rapport à la même période de l'exercice écoulé (175 millions FCFA).
- **le résultat d'exploitation** (90 millions FCFA) tient compte du coût du risque (engagements de garanties donnés (7 millions FCFA).
- **le résultat avant impôt** ressort bénéficiaire (90 millions FCFA) comparativement à celui de l'exercice 2022 (72 millions FCFA) soit une amélioration de 25,1%.
- **le résultat net** après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 27 millions FCFA, est bénéficiaire de 63 millions FCFA contre 50 millions en 2022.

B-2. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente un total de 10,76 milliards FCFA, soit une hausse de 9,9% par rapport à son niveau au 31 décembre 2022 (9,79 milliards FCFA).

❖ Les évolutions des postes de l'actif

- **les opérations de trésorerie et interbancaires** s'élèvent à 4,32 Milliards FCFA dont 724 millions FCFA de dépôts en comptes courants, des Dépôts à terme d'environ 3,51 Milliards FCFA et 86,55 millions FCFA de créances rattachées.
Comparativement au 31 décembre 2022 (soit 4,07 milliards FCFA), nous constatons une hausse de 247 millions FCFA qui s'explique par les acomptes reçus de la vente de la cité SANYA.
- **les opérations avec la clientèle** sont de 110 millions FCFA relatives aux prêts immobiliers et équipements du personnel.
La hausse par rapport au 31 décembre 2022 (soit 52 millions FCFA) est consécutive à l'octroi de nouveaux prêts au personnel effectués au cours de la période.
- **les obligations et autres titres à revenu fixe** sont composés de 2 millions FCFA d'intérêts courus sur l'emprunt obligataire de l'Etat du Mali 2016-2023. La baisse est relative au paiement de l'annuité de l'exercice 2023.
- **les autres actifs**, (1358 millions FCFA) sont constitués de:
 - ✓ une caution de dépôt de 2 millions FCFA sur les locations du siège et du site de secours ;
 - ✓ 220 millions FCFA (TTC) de primes à percevoir sur les garanties accordées dont (32) millions FCFA relatives aux provisions sur les primes à recevoir des engagements de garanties ;
 - ✓ 696 millions FCFA de primes à recevoir sur les logements sociaux ;
 - ✓ 143 millions FCFA d'annuité à payer sur la 2ème tranche du programme gouvernemental des 12.566 logements ;

- ✓ 27 millions FCFA de frais bancaires prélevés sur les sinistres des logements sociaux qui ont été traités doublement par la BMS ;
- ✓ 45 millions FCFA concernant des préfinancements accordés à l'OMH lors de l'organisation de l'Atelier de restitution de l'étude sur le nouveau mécanisme de financement des logements sociaux et l'appui/conseils relatifs à la problématique du financement des logements sociaux menés par le Cabinet INNOVA ;
- ✓ 41 millions FCFA de TVA récupérables sur les acomptes versés par rapport aux travaux de construction des villas du programme immobilier SANYA ;
- ✓ 194 millions FCFA relatifs au contrat d'externalisation des indemnités fin de carrière (IFC) au niveau de la SONAVIE ;
- ✓ 18 millions FCFA de commissions de rétrocession à recevoir des compagnies d'assurance SANLAM ex-SAHAM, SONAVIE et NSIA ;
- ✓ 2 millions FCFA pour les autres débiteurs divers composés d'acomptes versés aux prestataires de services.

La variation de 181 millions FCFA sur les autres actifs entre les deux périodes (soit 1177 millions FCFA au 31 décembre 2022) s'explique par l'augmentation des primes à payer sur les logements sociaux et la garantie de prêts bancaires.

- **les comptes de régularisations de l'actif** (3.291 millions FCFA) sont composés de :
 - ✓ 6 millions FCFA pour les charges constatées d'avance des assurances véhicules, bâtiment, assurance maladie et autres charges ;
 - ✓ 210 millions FCFA de produit à recevoir sur la subvention d'exploitation de l'OMH ;
 - ✓ 3.033 millions FCFA d'encours sur les sinistres des logements sociaux remboursable sur une durée moyenne de 207 mois ;
 - ✓ 20 millions FCFA de charges constatées d'avance ;
 - ✓ 22 millions FCFA concernant les comptes d'attente de la TVA sur les acomptes versés par les clients du programme immobilier SANYA.

La hausse de 133 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (soit 3.138 millions FCFA) s'explique par la comptabilisation de nouveaux sinistres (cas de décès) des logements sociaux.

- **Les valeurs nettes immobilisées** (1.678 millions FCFA) se ventilent de la manière suivante :
 - ✓ des immobilisations incorporelles de 7 millions FCFA;
 - ✓ des immobilisations corporelles de 44 millions FCFA;
 - ✓ de deux (2) terrains d'une valeur totale de 414 millions FCFA ;
 - ✓ des immobilisations en cours de 1.213 millions FCFA relatives aux investissements réalisés de la cité SANYA sise à SAMAYA et les travaux d'aménagement en cours de nouveaux bureaux au siège.

La hausse de 353 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (soit 1.325 millions FCFA) s'explique par les travaux d'avancement de nouvelles constructions dans la résidence SANYA.

❖ *Les évolutions des postes du passif*

- **Les dettes à l'égard de la clientèle** (3.050 millions FCFA) sont composées, d'une part, de 3.033 millions FCFA de charges à payer sur les sinistres des logements sociaux et, d'autre part, de 17 millions FCFA d'acomptes versés par la BSIC pour la création de leurs titres fonciers.

La variation de 118 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (soit 2.932 millions FCFA) est due essentiellement à la prise en charge de nouveaux cas de décès des logements sociaux.

- **Les autres passifs sont composés de :**
 - ❖ **créditeurs divers** (1.781 millions FCFA) comprennent les dettes fiscales, les dettes sociales et les dettes à l'égard des fournisseurs.

Le détail se présente comme suit :

- ✓ 38 millions FCFA de cotisations dues à l'administration fiscale ;
- ✓ 7 millions FCFA relatives aux cotisations INPS ;
- ✓ 11 millions FCFA de TAF sur les primes à percevoir ;
- ✓ 24 millions d'impôts dus sur les intérêts calculés sur les dépôts à terme ;
- ✓ 385 millions FCFA relatifs aux échéances mensuelles dues sur les sinistres des logements sociaux à payer à l'OMH ;
- ✓ 145 millions FCFA concernant les primes d'assurance décès- invalidités à payer à NSIA, SANLAM (ex-SAHAM) et SONAVIE. Les primes dues sur les dossiers concernés ne sont pas encore payées par les banques ;
- ✓ 1.140 millions FCFA d'acomptes reçus du programme immobilier SANYA ;
- ✓ 31 millions FCFA relatifs aux autres créditeurs divers (fournisseurs et autres).

La variation de 603 millions FCFA entre les deux périodes (soit 1.178 millions FCFA au 31 décembre 2022) s'explique en grande partie par les acomptes versés par les acquéreurs de la résidence SANYA.

- ❖ **comptes d'attente du passif** (482 millions FCFA) sont composés de :
 - ✓ 34 millions FCFA de primes perçues sur les logements sociaux (prélèvements des autres banques qui sont virés à la BMS) dont les clients ne sont pas identifiés pour manque d'informations ;
 - ✓ 370 millions FCFA relatifs à la part du fonds de réclamation sur les primes à payer des logements sociaux ;
 - ✓ 37 millions FCFA relatifs à la part du fonds de réclamation sur les primes à payer de la garantie des prêts bancaires ;
 - ✓ 41 millions FCFA de TVA récupérables sur les acomptes versés à CAP Habitat par rapport aux travaux de construction des villas vendus.

La variation de 38 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (444 millions FCFA) s'explique par la hausse des primes à percevoir sur les 1.200 logements sociaux.

- **les comptes de régularisation passif** (1.852 millions FCFA) sont composés de :
 - ✓ 52 millions FCFA relatifs aux comptes de régularisation, notamment les charges à payer (provision sur congés, l'Impôt sur les sociétés et autres charges dues).
La variation de 36 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (soit 88 millions FCFA) est due à l'impôt sur les Sociétés dues sur la période.
 - ✓ **les fonds affectés** (1.791 millions FCFA), nous avons les rubriques suivantes :
 - un fonds de soutien de 3 millions FCFA suivant les protocoles BIM-FGHM-APIM et BIM-FGHM-AFRICA INVEST ;
 - 13 millions FCFA comptabilisés en fonds affectés relatifs aux commissions de la couverture décès des dossiers de garanties des prêts hypothécaires et de consommation ;
 - un fonds de réclamation pour couvrir l'insolvabilité de 360 millions FCFA ;
 - un fonds de réclamation pour couvrir les cas de décès des bénéficiaires des logements sociaux de 1.415 millions FCFA.

La hausse de 163 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (soit 1.628 millions FCFA) s'explique par la comptabilisation en fonds de réclamation de 70% des primes encaissées.

- **les Provisions** (185 millions FCFA) sont composées de la provision sur les engagements douteux et la provision sur retraite ou indemnité fin de carrière (151 millions FCFA).
La variation par rapport au 31 décembre 2022 (soit 175 millions FCFA) s'explique par la comptabilisation de la provision sur retraite.
- **Les emprunts et titres émis subordonnés sont composés de** compte bloqué de l'actionnaire Banque Internationale pour le Mali BIM.sa de 11 millions FCFA.
- **les capitaux propres et ressources assimilés** (3.408 millions FCFA) du FGHM-SA, ils sont constitués de :
 - ✓ un capital social de FCFA 3.036 millions ;
 - ✓ un report à nouveau de 134 millions FCFA;
 - ✓ les réserves de 161 millions FCFA ;
 - ✓ les provisions règlementées de 14 millions FCFA ;
 - ✓ résultat de l'exercice 63 millions de FCFA.

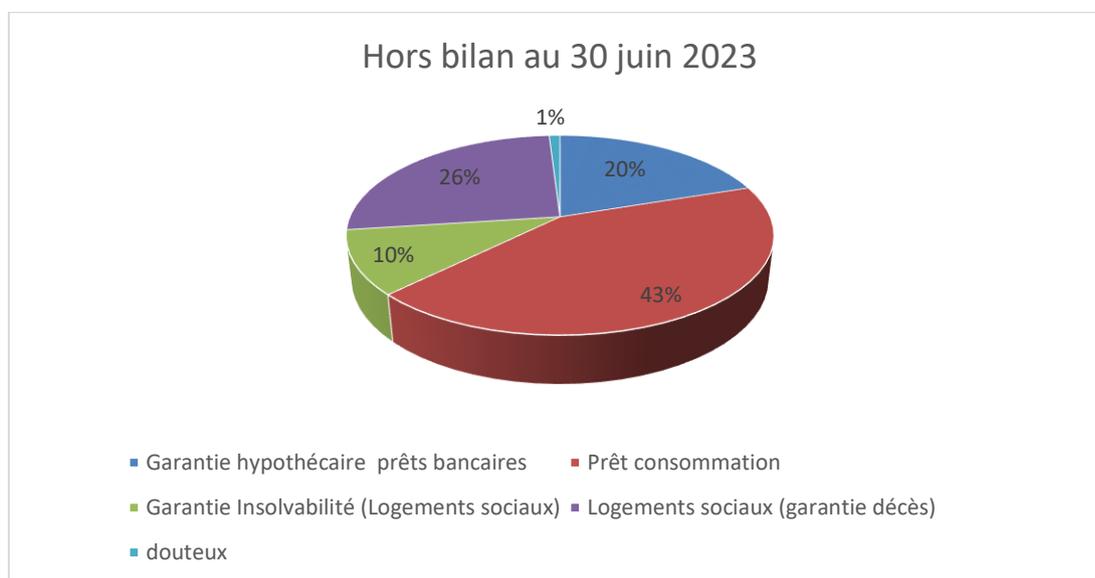
La variation de 72 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2022 (3.336 millions FCFA) s'explique par l'obtention d'un résultat bénéficiaire.

B-3. ANALYSE DU HORS BILAN

Les engagements de hors bilan (17.357 millions FCFA) sont les garanties données en faveur de la clientèle. Ils concernent essentiellement les opérations de garantie de :

- ✓ prêts immobiliers avec hypothèque (financement bancaire) ;

- ✓ prêts immobiliers avec couverture insolvabilité des 1.200 logements sociaux ;
- ✓ prêts à la consommation;
- ✓ logements sociaux avec la couverture décès;
- ✓ et les engagements douteux des prêts consommations et immobiliers.



B-4. RATIOS PRUDENTIELS

Les seuils fixés pour les ratios prudentiels par la BCEAO sont respectés par le FGHM SA comme indiqué dans le tableau, ci-après :

Liste des normes prudentielles	Niveau à respecter	31/12/2022	30/06/2023
A. Normes de solvabilité			
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	≥7, 5%	24,62%	21,21%
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	≥8,5%	24,62%	21,21%
Ratio de solvabilité total (%)	≥11,25%	36,84%	32,58%
B. Norme de division des risques			
	≤35%	0,00%	0,00%
C. Ratio de levier			
	≥3%	20,07%	13,52%
D. Autres normes prudentielles			
Limite sur le total des immobilisations et des participations	<100%	29,45%	37,29%
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	<20%	1,31%	2,49%
E. Normes de liquidité			
Couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	≥50%	188,7%	292,4%
Coefficient de liquidité	≥75%	124%	97%

COMPTE DE RESULTAT AU 30-06-2023

En millions FCFA

Poste	PRODUITS/CHARGES	Montants nets		Variation	
		JUIN	JUIN	Montant	%
		2 022	2 023		
1	Intérêts et Produits Assimilés	81	99	18	22,2%
2	Intérêts et Charges Assimilés	1	1	0	0,0%
3	Revenu sur titre et revenu variable	0	0	0	0,0%
4	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	254	208	-46	-18,1%
5	- COMMISSIONS (CHARGES)	1	1	0	0,0%
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	0	0	0	0,0%
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0	0	0,0%
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	539	331	-208	-38,6%
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0	0	0,0%
10	PRODUITS NETS BANCAIRES	872	636	-236	-27,1%
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0,0%
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	694	516	-178	-25,6%
13	DOTATION AUX AMORT ET AUX DEPREC DES IMMOB INCOR ET CORP	3	23	20	666,7%
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	175	97	-78	-44,6%
15	COUT DU RISQUE (Dot ou repr sur dépréc)	103	7	-96	-93,2%
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	72	90	18	25,0%
17	GAINS OU PERTES NETS ACTIFS IMMOB	0	0	0	0,0%
18	RESULTAT AVANT IMPOT	72	90	18	25,0%
19	IMPOT SUR LES BENFICES	22	27	5	22,7%
20	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	50	63	13	26,0%

BILAN AU 30-06-2023

En millions FCFA

	ACTIF	Montants nets		Variation	
		DEC	JUIN	Montant	%
		2 022	2 023		
1	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0,0%
2	EFFETS PUBLIC ET VALEURS ASSIMILEES	0	0	0	0,0%
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4 074	4 321	247	6,1%
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	52	110	58	111,5%
5	OBLIGATIONS ET LES AUTRES TITRES A REVENU FIXE	26	2	-24	-92,3%
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0	0	0,0%
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	0	0,0%
8	AUTRES ACTIFS	1 177	1 358	181	15,4%
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 138	3 291	153	4,9%
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0	0	0,0%
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0	0	0,0%
12	PRETS SUBORDONNES	0	0	0	0,0%
13	IMMOBILISATION INCORPORELLES	10	7	-3	-30,0%
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 315	1 671	356	27,1%
	Total Actif	9 792	10 760	968	9,9%

	PASSIF	Montants nets		Variation	
		DEC	JUIN	Montant	%
		2 022	2 023		
1	BANQUES CENTRALES,CCP	0	0	0	0,0%
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	0	0	0,0%
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2 932	3 050	118	4,0%
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0	0	0,0%
5	AUTRES PASSIFS	1 622	2 263	641	39,5%
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 716	1 843	127	7,4%
7	PROVISIONS	175	185	10	5,7%
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11	0	0,0%
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 336	3 408	72	2,2%
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 036	3 036	0	0,0%
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0	0	0,0%
12	RESERVES	146	161	15	10,3%
13	ECART DE REEVALUATION	0	0	0	0,0%
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	14	14	0,0%
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	53	134	81	152,8%
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	101	63	-38	-37,6%
	TOTAL DU PASSIF	9 792	10 760	968	9,9%

	HORS BILAN	Montants nets		Variation	
		DEC	JUIN	Montant	%
		2 022	2 023		
	ENGAGEMENTS DONNES				
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	13 534	17 357	3 823	28,2%
3	ENGAGEMENT SUR TITRES				
	ENGAGEMENT RECUS				
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
3	ENGAGEMENT SUR TITRES				